৹

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - CÔTE-D'OR - SAÔNE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAÔNE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

DLP 24-10-83251598

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 26 - 21 octobre 1983

EDITION "GRANDES CULTURES"

Commission Paritaire de Presse n° 1700 AD

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant: G. VARLET

COLZA

Les conditions météorologiques permettent toujours la croissance de la végétation, ce qui est favorable aux quelques situations dont l'état végétatif était en retard.

Par contre dans de nombreux cas, le développement végétatif des colzas est important :
Stade rosette 6-10 feuilles très étalées

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Situation :

. Notons les 1ères captures - pour le département du JURA, à Aumur et Malange les 4 et 7 octobre.
- pour la Puisaye (YONNE), la première semaine d'octobre : secteurs Charny, Blénod, Champignelles

. Pour l'ensemble du réseau - un premier pic de vol (peu intense au niveau des captures) entre le 26-29 septembre et le 10 octobre
- TRES PEU DE CAPTURES DEPUIS LE 10 OCTOBRE.

Préconisation :

. Les nombreuses parcelles traitées contre les altises avec un pyréthrinoïde entre le 20 et le 30 septembre arrivent en fin de protection, mais dans la mesure où les captures sont très faibles depuis le 10 octobre, NE PAS ENVISAGER DE RENOUVELLEMENT DANS L'IMMEDIAT. Attendre un prochain avis.

. Parcelles non encore traitées au 10 octobre, ou traitées très précocement (début septembre), ou traitées avec un microgranulé au semis :
- Selon nos préconisations, ces parcelles ont dû recevoir un traitement insecticide avec un pyréthrinoïde avant le 15 octobre.

SAONE-ET-LOIRE, certains secteurs du JURA (Val de Seille, Val d'amour) et de COTE-D'OR (Val de Saône) ; maintien des préconisations ; le Charançon est peu présent dans ces régions, il n'y a pas encore de captures au niveau du réseau,

NE PAS ENVISAGER DE TRAITEMENT DANS L'IMMEDIAT, attendre un prochain avis.

MOUCHE DU CHOU

. Des attaques sont signalées en COTE-D'OR, YONNE, NIEVRE.

. Elles se traduisent par la présence de larves blanches, dépourvues de pattes (asticots) de 0,5 à 1 cm de long et qui creusent des galeries dans les pivots.

. Actuellement pour mettre en évidence ces attaques, il est nécessaire d'arracher les pieds.

TOUT TRAITEMENT, EN PULVERISATION CONTRE CE RAVAGEUR EST DECONSEILLE, (efficacité insuffisante)

P.187

C E R E A L E S

JAUNISSE NANISANTE :

Situation : Jusqu'au 10 octobre les zones les plus infestées se situaient toujours sur les Plateaux de Bourgogne.

Du 11 au 15 on pouvait constater une évolution marquée des populations en plaine (Sénonais, Jovinien, Bourgogne Nivernaise, Plaine Dijonnaise, Bresse, Val de Saône, Vallées du Jura et du Doubs) alors qu'en situation de plateaux on assistait à une stagnation des populations.

Depuis le 17 octobre les populations accusent une diminution dans la quasi totalité des secteurs.

Les populations de pucerons sont très variables d'une parcelle à l'autre et d'un secteur à l'autre (6 à 70 % de pieds porteurs) et ce tant pour ce qui est du blé que de l'orge.

Cette diminution assez généralisée des populations peut s'expliquer :

- précipitations du 13 au 16 octobre
- baisse sensible des températures
- possibilité plus importante de dispersion en raison des nouvelles levées.
- effet des applications aphicides.

Préconisations :

Comme le laissait entendre notre dernier bulletin (n° 25 du 6 octobre) la meilleure période d'intervention se situait (lorsque le seuil de 10 - 15 % de pieds porteurs était atteint) du 7 au 16 octobre.

Lorsque celle-ci a été appliquée aucun renouvellement ne peut se justifier.

Lorsqu'il n'y a pas eu protection deux cas peuvent se présenter :

- seuil de 10 - 15 % de pieds porteurs nettement dépassé

  → traiter sans attendre

- seuil de 10 - 15 % de pieds porteurs non atteint ou à peine atteint

  → attendre le prochain avis qui tiendra compte de l'évolution des populations.

Se reporter à notre bulletin n° 24 du 27 septembre pour les insecticides à utiliser en sachant que le bromophos ne présente pas une rémanence supérieure à 10 -12 jours alors que les pyréthrinoïdes restent efficaces pendant 2 à 3 semaines.

Nous déconseillons le mélange insecticide - désherbant en raison du risque accru de phytotoxicité pour la céréale qu'il risque d'entraîner.

*

* *